

APPEL A PROJETS 2020

INSTITUT CARNOT CHIMIE BALARD CIRIMAT
DEMONSTRATEUR

DESRIPTIF DE L'APPEL A PROJETS

I. Objectifs stratégiques

L'objectif est de mettre en valeur les compétences et les innovations des chercheurs auprès de partenaires industriels potentiels, en leur donnant des moyens de démontrer, de manière concrète, **l'intérêt applicatif de leurs travaux de recherche** fondamentale.

Les propositions ne pourront être destinées à lever l'incertitude scientifique sur une problématique donnée. Une obligation de résultats est attendue des propositions, afin de permettre d'éveiller l'intérêt des industriels. Le financement d'un projet Démonstrateur pourra ainsi venir en complément d'un projet déjà financé par l'institut Carnot et donc contribuer à la valorisation de celui-ci auprès de partenaires industriels. Les porteurs de projets financés par le passé pour lesquels seront apportées les preuves d'avancées significatives, peuvent répondre à cet appel.

Un crédit spécifique sera donc attribué pour aider

- soit à la réalisation d'un démonstrateur ou prototype (physique ou numérique) ;
- soit au passage à l'échelle pilote d'un processus de fabrication innovant pour prouver les possibilités d'exploitation industrielle ;
- soit de valider les performances d'un matériau ou d'un composé moléculaire intégré dans un système applicatif.

Contrairement aux appels à projets conventionnels (contrats doctoraux, projets à forts potentiels de valorisation, inter-Carnot) les projets « Démonstrateur », devront apporter la preuve d'un TRL initial de 3 à 4. Un argumentaire justifiant ce niveau de maturité technologique devra donc être présenté.

L'établissement de premiers contacts avec des entreprises susceptibles d'industrialiser les procédés, de produire et de commercialiser les matériaux ou composés moléculaires issus des travaux de l'Institut Carnot, seront appréciés positivement. Les chercheurs concernés sont invités à s'appuyer sur l'Equipe Opérationnelle de l'Institut Carnot ainsi que sur les structures commerciales des Filières pour établir et développer ces contacts en préparation au montage du projet DEMO.

Les projets retenus devront contribuer à accroître la visibilité de l'offre technologique de l'Institut Carnot par leur promotion lors de la participation à des salons d'affaires ainsi que par des communications ciblées sur le site web de l'Institut, au sein de l'Association des Instituts Carnot ou les réseaux socio-professionnels. Les porteurs des projets retenus s'engageront de manière implicite à participer à au moins une manifestation de type « Salon Rendez-vous d'affaires » au cours de l'année qui suivra le financement du projet.

Le nouvel outil « Démonstrateur » de l'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat, devra exercer un effet levier sur le volume de recherche contractuelle, faciliter le transfert de technologie et la création de start-up, et participer ainsi à la réalisation des objectifs de l'Institut.

II. Contexte

L'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat est engagé dans le développement de la recherche partenariale avec les entreprises au travers de cinq axes thématiques: Matériaux Hautes Performance, Matériaux pour le Transport, Santé, Energie et Chimie Durable. Les équipes de recherche qui le constituent sont reconnues pour leur très haut niveau scientifique, leur professionnalisme et leur compétence à innover avec les entreprises pour le développement économique.

Au niveau national, l'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat s'intègre dans le réseau des 39 Instituts Carnot.

Créés en 2006, les Instituts Carnot ont vocation à développer la recherche partenariale, autrement dit la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat avec des acteurs socio-économiques, principalement des entreprises (des PME aux grands groupes) en réponse à leurs besoins d'innovation.

L'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat reçoit annuellement un abondement de l'ANR proportionnel à ses recettes réalisées en partenariat avec les entreprises. Cet abondement permet de soutenir les différentes actions que mène l'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat. En 2020, l'abondement permettra de soutenir des projets de ressourcement scientifique et d'actions inter-Carnot (71.8 %), des actions de professionnalisation et de dynamique partenariale (25.2 %) ainsi que des actions d'intégration au sein du réseau Carnot (3.0 %).

Le financement de projets « Démonstrateur » s'inscrit dans ce programme d'action (Volet Ressourcement).

III. Périmètre et éligibilité

- toutes les rubriques du document de soumission (annexe 1) devront être renseignées **en respectant le nombre de pages maximal alloué à chaque rubrique et en ne modifiant pas le « template » de l'AAP** ;
- le projet devra être porté par des personnels de recherche statutaires appartenant au périmètre de l'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat ;
- un personnel statutaire ne peut porter qu'un seul projet dans le cadre de cet appel ;
- le financement vise à susciter l'intérêt d'un ou de plusieurs industriels en vue d'établir une collaboration de recherche, et non à s'y substituer. **Il ne vise pas à soutenir des projets pour lesquels une démarche de valorisation** (SATT, industriels, intra-organisme, ...) a déjà été engagée ;
- la promotion du prototype ou démonstrateur devra être acceptée et intégrée dans le cadre du projet et assurée sur les fonds attribués (vidéo, maquette, etc.) ;
- le partenariat avec des acteurs académiques extérieurs est éligible. Le partenaire extérieur assurera son propre financement ;
- la réponse à cet appel à projets doit avoir été visée par la direction de l'unité à laquelle le porteur appartient.

IV. Coût et durée

Les projets attendus devront faire l'objet d'une demande de dotation inférieure ou égale à 15 000 €. Typiquement, les demandes pour des montants compris entre 5 et 15 000 € seront appréciées.

Le déposant veillera à l'articulation de son projet en deux phases. 75% du montant de l'allocation sera versé au démarrage du projet. Le déblocage du solde (25% de l'aide demandée) ne sera autorisé que sur présentation d'une preuve factuelle de l'avancement du projet (premier démonstrateur, construction ou mise en fonctionnement d'un pilote etc...).

Un projet d'un coût spécifique (hors masse salariale statutaire environnée) supérieur à la dotation attribuée sera recevable si l'(les) équipe(s) (co-) porteuse(s) assure(nt) le complément de financement.

Le projet devra être achevé au 31 décembre 2022. La totalité des dépenses devront être engagées avant le 31 octobre 2022.

V. Coût éligible

Le financement vise à couvrir les dépenses de fonctionnement, de petit équipement (coût > 800 € HT) ainsi que les dépenses de personnel recruté spécifiquement pour le projet.

Les salaires de permanents ne peuvent pas être pris en charge.

Les dépenses liées à la promotion du dispositif ou démonstrateur sur des salons, auprès d'industriels, sites web, etc. sont éligibles. Celles-ci pourront être réalisées par un prestataire.

VI. Engagement du porteur

Le porteur de projet s'engage à ce que toute valorisation et promotion du démonstrateur fasse mention du soutien de l'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat, et soit réalisée en coordination avec l'équipe opérationnelle de l'institut Carnot.

Les porteurs de projet prennent l'engagement moral :

- de transmettre des éléments de communication sur le projet ;
- et de mettre ponctuellement à disposition le démonstrateur ou les supports de communication associés, à la demande de l'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat.

VII. Modalités d'évaluation

Les projets seront évalués par le Comité de Coordination Scientifique (CCS) qui procédera ainsi à la présélection. Un représentant de chacune des SATT AXLR et TTT seront invités lors de la réunion d'évaluation des projets.

Les projets seront évalués notamment sur les critères suivants :

- faisabilité du « démonstrateur » (prototype, procédé pilote, intégration d'un matériau ou d'un composé moléculaire dans un système applicatif...);
- pertinence du « démonstrateur » et plus-value apportée à la valorisation ultérieure des travaux de recherche auprès de l'industrie (capacité de valorisation) ;
- marché visé (chiffre d'affaires, nombre d'entreprises, intérêt stratégique pour l'industrie française) ;
- impact à court terme de la réalisation et plan d'action en vue de la valoriser (construction d'une démarche à caractère « commercial » ou « d'approche » des industriels avec l'Equipe Opérationnelle, ou autre, participation ciblée à des salons professionnels...);
- retombées attendues (création de start-up, développement d'une activité partenariale, concession de licences...);

dont le poids relatif sera laissé à l'appréciation du CCS.

La faisabilité et les retombées possibles dans un secteur économique identifié, seront des atouts à faire ressortir.

Il est rappelé que l'AAP DEMO n'est pas destiné à financer des projets de recherche, ces derniers doivent être soumis dans les autres AAP de l'Institut Carnot (inter-Carnot, Contrats Doctoraux, Forts Potentiels de Valorisation).

VIII. Modalités de soumission

Les propositions peuvent être rédigées en anglais. En cas de succès, une traduction en français pourra être demandée.

Le porteur doit soumettre le formulaire sans modifier les intitulés des rubriques (Annexe 1) au format word ou au format pdf.

Les propositions incomplètes, déposées en retard ou ne respectant pas le format indiqué ne seront pas évaluées.

Les propositions devront être soumises par voie électronique avant la date de clôture indiquée ci-dessous via la page web AAP de l'intranet de l'Institut Carnot dédiée spécifiquement à cet appel à projet et accessible via l'Espace privé de la page <http://www.carnot-chimie-balard-cirimat.fr/fr/>
En soumettant une proposition, les porteurs de projet certifient de manière implicite qu'ils ont reçu l'accord des collègues cités nommément comme contributeurs.

Publication de l'appel à projet	Juin 2020
Clôture	15 octobre 2020
Résultats	Novembre 2020
Démarrage projet	Début 2021

Pour toutes questions sur cet appel à projets, les équipes peuvent contacter Jérôme Parmene, Institut Carnot Chimie Balard Cirimat, jerome.parmene@carnot-chimie-balard-cirimat.fr

ANNEXE 1 - Document de soumission

Format word en pièce jointe ou sur demande à jerome.parmene@carnot-chimie-balard-cirimat.fr

APPEL A PROJETS 2020

Démonstrateur

INSTITUT CARNOT CHIMIE BALARD CIRIMAT

TITRE DU PROJET :

RESUME NON CONFIDENTIEL DU PROJET (5 lignes) :

RECHERCHES EFFECTUEES PAR :

Nom du porteur :

Unité / Equipe :

Adresse mail :

Si il y a lieu, indiquer le co-porteur :

Nom du co-porteur :

Unité / Equipe :

Adresse mail :

I- PROJET DE DEMONSTRATEUR (Contexte, Caractère innovant, Argumentaire justifiant le niveau TRL au début du projet) – 1,5 page maximum

II- PERSPECTIVES DE TRANSFERT, RETOMBES POTENTIELLES EN PARTICULIER INDUSTRIELLES (Explicitez comment l'opération 'Démonstrateur' va accroître la probabilité de contractualiser avec une entreprise, de concéder une licence, de susciter le montage d'une start-up...?) – **0,5 page maximum**

III- DESCRIPTION DES ACTIONS TECHNIQUES ET DE PROMOTION, ET CALENDRIERS ASSOCIES– 0,5 page maximum

IV- BUDGET TECHNIQUE ET DE PROMOTION (Source de financement complémentaire si nécessaire)- 0,5 page maximum Phasage de la proposition en 75/25.

Signature des Directeurs des Unités porteuses

<p>Unité du porteur de projet Unité : Directeur : Signature</p>	<p>Si il y a lieu, unité du co-porteur de projet (dupliquer si nécessaire) Unité : Directeur : Signature</p>
--	---

Remarque : Le porteur de projet s'engage à ce que toute valorisation et promotion du démonstrateur fasse mention du soutien de l'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat, et soit réalisée en coordination avec l'équipe opérationnelle de l'Institut Carnot

Les porteurs de projet prennent l'engagement moral :

- de présenter un plan de promotion du démonstrateur ;
- de transmettre des éléments de communication sur le projet ;
- et de mettre ponctuellement à disposition le démonstrateur ou les supports de communication associés

à la demande de l'Institut Carnot Chimie Balard Cirimat.